

Vous seriez bien aimable de  
les examiner et de me dire  
si vous estimez que je dois  
les modifier.

Vous joindrez à ces feuillets  
les deux cartons que vous  
avez en dépôt depuis 1918;  
je vous les rappelle qu'ils sont  
écrits, mais dans le cas où  
je ne trouperais, vous auriez  
peut-être l'obligation de  
faire faire deux copies.